

COMPTE RENDU REUNION DU 28 MAI 2021

Salle des associations – 19h00

Lecture et approbation du compte rendu

Présents : M. FAVIER Bernard, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme DESAUNOIS Frédérique, M. GIRAUD Patrice, M. GOUYON Gilles, M. M. MOURLON Gérard, Mme LORANS Florine, M. FONTENIL Michel, M. RENARD Alexis, M GRENAT Claude, Mme GOURDY Agnès.

Absents : Mme GUILBERT Sarah, M. LECUYER Lionel

Mme BAGNAUD Marie-Claude a été élue secrétaire

I - Compte rendu des décisions du Maire

Décision du Maire N°2021– 07 du 17 avril 2021 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 20 avril jusqu'au 11 mai 2021 inclus, pour une durée de 73 heures 30

Décision du Maire N°2021– 08 du 15 avril 2021 : Renouvellement ARNAUD Agnès

CONSIDERANT que Mme Agnès ARNAUD peut bénéficier de prolongation dérogatoire d'1 an, soit jusqu'au 14/04/2022.

CONSIDERANT le besoin de conserver Mme ARNAUD dans nos effectifs, afin d'effectuer, le ménage, l'aide cantine, et la garderie, mais également son souhait de rester dans notre collectivité,

DECIDE : De renouveler le contrat de Mme ARNAUD Agnès pour une durée d'1 an, soit du 15 avril 2021 2020 au 14 avril 2022, sur une durée hebdomadaire de 26h.

Décision du Maire N°2021– 09 du 12 mai 2021 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 17 mai jusqu'au 25 mai 2021 inclus, pour une durée de 32 h 30.

Décision du Maire N°2021– 10 du 26 mai 2021: Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 27 mai jusqu'au 20 juin 2021 inclus, pour une durée de 93h00.

II – Ordre du jour conseil municipal

1. Vente terrain sectionnal Mazeron

M. Servieres André a informé la commune de son intérêt pour acheter les parcelles ZT 39 (821 m²) et ZT 38 (635 m²) située à proximité de sa maison d'habitation, pour une surface totale de 1456 m².

Monsieur le Maire, Monsieur Grenat et Mme Alves se sont rendus sur place pour réaliser une estimation, ils en proposent 1500 €/ha. Soit un montant total de 218 euros, auxquels s'ajouterons les frais liés à la vente à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la vente au profit de M. SERVIERES André dans les conditions précitées,
- Autorise Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section pour qu'ils se prononcent sur cette vente.

2. Transfert sectionaux commune Grandsaigne

La parcelle YH 36 d'une superficie de 1707 m² est propriété de la section de Grandsaigne. Il apparaît qu'elle est utilisée comme chemin d'accès à plusieurs parcelles.

Conformément à la nouvelle procédure (Article L2411-12.2 introduite par la loi du 27 mai 2013), il est possible d'effectuer des transferts de propriété de la section à la commune, dans un objectif d'intérêt général. L'idée étant que ce terrain puisse intégrer la voirie communale, au même titre que les autres voies d'accès existantes sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le projet de transfert du terrain YH 36 de la section à la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section pour qu'ils se prononcent sur ce transfert,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à ce dossier,

3. Création de poste suite concours

Déborah Roussel, actuellement adjointe administrative sur le poste de secrétaire de mairie à 26h00 a été reçu au concours d'adjointe administrative 2^{ème} classe. Il convient, pour qu'elle puisse être nommée, de modifier le tableau des effectif en créant le poste correspondant :

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
- Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	5 H hebdomadaires
- Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	C	1	1	26 H hebdomadaires
- Adjoint administratif territorial	C	1	1	35 H hebdomadaires
- Adjoint administratif territorial	C	1	1	26 H hebdomadaires
TOTAL		4	3	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la création de poste ainsi que le nouveau tableau des effectifs,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à ce dossier,

4. SIRB : modification siège social, et demande participation exceptionnelle

6 – 1)

Le SIRB a délibéré le 10 décembre 2020 sur le changement de locaux pour abriter ses bureaux et par voie de conséquence son siège social. Les statuts ont donc été modifiés conformément à l'article L 5211-20 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide l'adresse du nouveau siège social du SIRB,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à ce dossier,

6 – 2)

Le SIRB rencontre des difficultés financières depuis quelques années, afin de lui permettre de continuer son activité, l'ensemble des communes membres ont été sollicités afin qu'elles versent une subvention exceptionnelle au syndicat pour l'année 2021.

Les services préfectoraux et des finances publiques ont été sollicité afin de connaître les possibilités d'évolutions de financement du syndicat (modification de l'imposition, ou des missions du syndicat (suppression de l'assainissement pour certaines communes...)).

Afin d'en savoir plus concernant les projets menés par le Syndicat, l'ensemble des élus demandent à ce que les représentants du SIRB soient présents lors du prochain conseil municipal.

5. Décision modificative Crédit BAIL

Lors de l'élaboration du budget 2021, nous n'avions pas la totalité des informations concernant les imputations comptables du Crédit-bail du four de la boulangerie. A ce jour, le Trésor Public nous a donné réponse, il est donc nécessaire de procéder à une Décision Modificative du budget.

Objet de la DM : **Crédit bail**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		4 200,00		8 400,00
Produit des cessions d'immobilisations			024	4 200,00
Créances pour locations-acquisitions	2766	4 200,00		
Créances pour locations-acquisitions			2766	4 200,00
OP : PONT DE LAUSSE DAT		4 200,00		
Terrains aménagés autres que voirie	2113 34	4 200,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		8 400,00		8 400,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la décision modificative précisée plus haut,

6. Ratio avancements de grade

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2021, le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit : 100 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Le ratio d'avancement de grade de 100 % à partir de l'année 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à ce dossier,

7. Dématérialisation ACTES

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
 - décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture du Puy-de-Dôme et la sous-préfecture de Riom représentant l'État, à cet effet,
 - décide par conséquent de choisir le dispositif ACTES et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plate-forme Démat63 via l'ADIT.

8. Projet implantation antenne Télécom

ATC France, entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom, nous a fait une demande de mise à disposition de terrain afin d'y implanter un pylône pour une antenne télécom.

Après être venu sur place, le terrain de la colonie serait propice à cette installation, nécessitant une mise à disposition d'environ 70m². En contrepartie, la société verse à la commune une indemnité de réservation de 500 € puis ensuite une redevance annuelle de 2000€. La mise à disposition serait d'une durée de 12 ans reconductible.

Après plusieurs échanges entre les élus, et compte tenu des projets de valorisations sur le site de l'ancienne Colonie, il ne semble pas opportun d'implanter une antenne sur place. Cependant, face aux problèmes de réseaux rencontrés localement, il est proposé d'étudier d'autres lieux d'implantation, en attendant que la société vienne présenter de nouveau le projet au conseil municipal.

9. Projet acquisition foncière dans le bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs biens situés dans le bourg et pouvant être intéressants viennent d'être mis en vente.

1 - La Maison de Mme DHOURY vient d'être mise en agence, la construction située au fond de son terrain pourrait être intéressante pour la commune.

2 - Les appartements de M. BARSSE sont aussi disponibles à la vente.

3 - Par ailleurs, les parcelles suivantes appartenant à M. Thuel et à Mme Betrand sont également en vente : AB 152, AB 150, AB 111, AB 109.

Pour les propriétés, AB 152 et AB 150 Monsieur le Maire propose au conseil de laisser la propriété à un jeune couple installé à proximité qui semble intéressé. Au cas où ces derniers ne seraient plus intéressés, la commune reste acheteuse de la totalité des biens listés ci-dessus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de,

- valider les propositions de Monsieur le Maire à savoir, faire une offre d'achat pour les parcelles AB 109 et AB 111,
- Un autre acquéreur est intéressé par les parcelles AB 152 et AB 150, dans le cas où ce dernier ne souhaiterait plus acheter ces biens, la commune reste acheteuse également de ces deux parcelles,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à cette achat,

10. Création de postes emplois saisonniers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux congés des employés communaux pendant la période estivale, il est important de les remplacer, la charge de travail étant très importantes à cette saison.

Il propose de créer deux postes d'adjoints techniques à durée déterminée du 5 juillet au 31 Août 2021 pour deux jeunes qui effectueront 20 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la création de deux postes d'adjoints techniques à durée déterminée pour la période du 5 juillet au 20 Août 2021.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

1- Questions diverses :

1 – Organisation élections :

Cette année, sont organisées le dimanche 20 et 27 juin les élections Départementales et Régionales. Pour cela il est nécessaire que les deux bureaux de vote soient ouverts simultanément.

Il faut 4 assesseurs par bureau de vote, si chacun d'entre nous fait ½ journée, il faut 16 personnes. Pour le bon déroulement de ces élections, l'ensemble des élus doivent se rendre disponible le 20 et 27 juin.

2 – Marché d'été 2021 : Présentation :

Les marchés vont recommencer à partir du 30 juin et pour tout l'été avec animations musicales, les flyers et affiches sont en cours de réalisation. Au total plus de 25 commerçants/ exposants ont répondu favorablement. Pierrette Alves présente différentes propositions d'animation, et propose de retenir celle à 6400 euros qui comprend : des animations musicales (groupes locaux), la rémunération des artistes (dont frais de déplacement, fourniture du repas sur place), ainsi que les droits SACEM.

Des demandes de subvention sont faites, Pierrette Alves fera de nouvelles demandes de DALD et à la communauté de communes. Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

3 – Point projet aménagement place : voir projets informatique

Résumé des échanges entre élus après projection des deux scénarios d'aménagement :

Scénario 2 à privilégier (route passante devant l'épicerie),

Monument à conserver sur la place et à remonter plus proche de l'église,

Accès boulangerie (stock) et Eglise à dégager

Traitement carrefour entre les routes départementales à prévoir pour créer un ensemble

Maison du paysage + wc + espace de vie apprécié

Possibilité de mise en place sens unique ?

Problématique du stationnement à revoir : est-il possible de quantifier le nombre de stationnement nécessaire par typologie afin d'en prévoir suffisamment (résidents sur la place avec besoin de stationnement long à proximité du domicile, clients commerces en stationnement courts, camions ou véhicules plus importants pour prise de repas au restaurant...) ? + pas de possibilité de stationnement à la salle des associations, voir où en créer (sur la place...) ?

Ajout de places de parking à prévoir (sous les arbres, à la place du monument au mort...).

En parallèle à ces échanges liés aux 2 scénarios d'aménagement, il est précisé que les plans seront affichés en mairie tout l'été afin de permettre aux habitants de visualiser le projet. Dans un second temps, des questionnaires relatifs aux projets ponctuels à intégrer à l'aménagement seront distribués aux habitants, puis, une réunion participative aura lieu à la rentrée de septembre, permettant ainsi aux habitants de venir échanger sur ce dossier.

4 – Téléphonie, internet, fibre (modalités d'interrogation de la population concernant les soucis dans certains secteurs de la commune)

Se rapprocher de certaines communes ayant déjà mené ce type de démarche.

5 – Organisation réunions de travail adressage :

Il est proposé à chaque élus de s'inscrire pour programmer une réunion de travail sur l'adressage dans son secteur.

6 – Réflexions chemins de randonnées, et proposition de résidence patrimoine :

Le chemin du temple a été balisé dernièrement, il est donc possible de le faire (il manque juste le panneau de départ pour le moment).

D'autres projets de randonnées sont en cours de réflexion avec le smad des combrailles. Ils souhaiteraient organiser une résidence patrimoine sur la commune afin de permettre la création de contenu historique à intégrer aux futur tracé. Chaque conseiller doit réfléchir et trouver des personnes ressources pouvant aider à la création de ce contenu (connaissance de l'histoire de la commune...). Dans un 1^{er} temps, les élus pensent à M. Georges Martin, JF Canaud, Mme Thevenet.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS :

- AG SMADC : 2 juin à 18h00
- Réunion marchés d'été : 2 juin à 18h00
- UD CCAS : 3 juin 14h00 à Combronde
- Réunion OPHIS : Mercredi 9 juin à 9h30
- Réunion candidats départementales : Mercredi 9 juin à 20h00 (DUMAS/PIQUELLE), Jeudi 10 juin à 16h00 (GAUMET/LELONG)
- AG Sioule et Morge : samedi 28 juin à 9h00

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

Panneau le Pradeix à remplacer

Banquettes à programmer

Colpatch à commander (notamment sur la portion Grandsaigne Boulard)

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

❖ COMMISSIONS

Voirie, assainissement :

Bâtiments communaux : Voir les devis pour achat autolaveuse

Validation de commande pour réaliser la totalité de reprise de concession prévue sur 2021 et 2022 à faire en 2021. Se renseigner pour les vérifications réglementaires à mettre en place (notamment sur la salle des fêtes).

Vir aussi pour équiper à minima la nouvelle buvette de la dalle des fêtes (cuisinière, congélateur ?)

Matériel communal : Camion à vendre, une commune voisine serait peut-être intéressée

Commission Appel d'Offre :

Ecole - Cantine : Les inscriptions à l'école se feront à partir du 7 juin. La commission menus s'est réunis plusieurs fois, les membres sont Agnès Gourdy, Frédérique Desauois, Patrice Giraud, Sophie Combemorel, Bernard Favier (Pierrette Alves pour la transition).

Information :

Budget :

Vie communale :

Tourisme et Patrimoine :

❖ SYNDICATS

SIRB :

SICTOM : PAV du giraudet à vider plus souvent depuis la mise en place des nouvelles consignes de tri.



EPF/SMAF :

SMADC :

SIV MENAT :

SIEG

SIAEP SIOULE ET MORGE :

MISSION LOCALE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Projet de subventions pour les entreprises

AUTRES : Festival de la croizette organisé du 15 au 30 juillet, programmation en cours (dont 3 bals en soirée)

Prochaine réunion le : Le vendredi 9 juillet